

# **RAPPORT D'ÉVALUATION**

de la convention de subventionnement 2010-2013

entre



**la République et canton de Genève**

*ci-après le Canton*



**la Ville de Genève**

*ci-après la Ville*

**MIGROS**

Société coopérative Migros Genève

**la Société coopérative Migros Genève**

**MIGROS**

**la Fédération des coopératives Migros**

**BUREAU CULTUREL**  
GENÈVE

**et l'Association Bureau culturel**

Juin 2013

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
<b>2. EVALUATION</b>	<b>4</b>
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'Association Bureau culturel et le cadre de la politique culturelle des collectivités publiques et de Migros	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements de l'Association Bureau culturel	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques et de Migros	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de l'Association Bureau culturel	10
2.4.1. Tableau de bord et indicateurs	10
2.4.2. Commentaires sur la réalisation du projet artistique et culturel de l'Association Bureau culturel	10
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN FINANCIER QUADRIENNAL, COMPTES 2010, 2011, 2012 ET COMPTES PREVISIONNELS 2013</b>	<b>16</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 2 juillet 2010, la Ville, le Canton, la Société coopérative Migros Genève, la Fédération des coopératives Migros et l'Association Bureau culturel ont signé une convention de subventionnement pour la période 2010-2013.

Cette convention arrive donc à échéance le 31 décembre 2013. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2010, 2011, 2012 ainsi que sur les éléments déjà connus de 2013.

### **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé par Madame Amanda Maslenikoff dans le cadre de son mandat de maturité professionnelle commerciale en partenariat avec les représentants des signataires de la convention.

Les représentants de la Ville, du Canton, de la Société coopérative Migros Genève, de la Fédération des coopératives Migros et de l'Association Bureau culturel se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, le Canton et Migros et le projet artistique de l'Association Bureau culturel, les charges financières liées à la gestion de l'Association Bureau culturel, les engagements des parties ainsi que les réalisations de l'Association Bureau culturel. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'Association Bureau culturel et le cadre de la politique culturelle des collectivités publiques et de Migros (art. 2, 3 et 5 et annexe 1)

La convention confirme que le projet culturel de l'Association Bureau culturel (article 5) correspond à la politique culturelle des collectivités publiques et de Migros (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4).	Atteint
Le projet culturel de l'Association Bureau culturel mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques et de Migros. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.	

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20). Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.	Atteint
Les parties sont satisfaites de la qualité de leurs échanges. Elles ont notamment souligné que le Bureau culturel fait preuve de dynamisme et d'engagement envers les collectivités publiques et Migros. En outre, la présence d'un représentant de chaque partenaire aux Assemblées Générales de l'Association facilite les échanges d'informations réguliers et transparents.	

#### 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Les partenaires sont très engagés dans le cadre de leur collaboration. La disponibilité et l'implication des uns et des autres sont notamment relevées.

### 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

<p>Le 31 octobre 2012 au plus tard, l'Association Bureau culturel fournira à la Ville, au Canton et à Migros un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2014-2017) (art. 7).</p>	<p>Atteint</p>
<p>Le plan financier 2014-2017 a été remis dans les délais.</p>	
<p>Chaque année, au plus tard le 15 mars, l'Association Bureau culturel fournit à la Ville, au Canton et à Migros :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;</li><li>• son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.</li></ul> <p>Le rapport d'activités annuel de l'Association Bureau culturel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.</p> <p>Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville, au Canton et à Migros au plus tard le 30 avril (art. 8).</p>	<p>Atteint</p>
<p>Les comptes, rapports d'activités, tableaux de bord et indicateurs ont été remis dans les délais.</p>	

## 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de l'Association Bureau culturel, de la Ville, du Canton et de Migros. Les engagements de l'Association Bureau culturel en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

### 2.3.1. Réalisation des engagements de l'Association Bureau culturel

<p>L'Association Bureau culturel s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.</p> <p>Conformément à l'article 8 de la LIAF (D1 11), l'Association Bureau culturel s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville, du Canton et de Migros (art. 6).</p>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel n'a pas sollicité d'autres aides financières car l'actuel financement par la Ville, le Canton, la Société coopérative Migros Genève et la Fédération des coopératives Migros lui permet de réaliser ses activités. Par contre, si le Bureau culturel était amené à déménager ou à agrandir ses locaux, il solliciterait d'autres partenaires.</p>	
<p>Mentionner sur tout document promotionnel produit par l'Association Bureau culturel : "Un projet du Pour-cent culturel Migros en partenariat avec la Ville et le Canton de Genève".</p> <p>Les armoiries du Canton, le logo de la Ville et celui du Pour-cent culturel Migros doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).</p>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel fait figurer la mention "un projet du Pour-cent culturel Migros en partenariat avec la Ville et le Canton de Genève" sur tous ses documents promotionnels.</p>	
<p>Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10).</p>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel s'inspire de la politique des ressources humaines de Migros notamment en ce qui concerne les horaires de travail. Une fiduciaire vérifie que les charges sociales retenues sur les salaires sont conformes à la loi Suisse.</p>	
<p>Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11).</p>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel suit dans la mesure du possible les procédures appliquées par Migros et tient à jour un classeur avec ses procédures. Elle a également mis en place un reporting détaillé pour suivre ses activités durant l'année. Le principe de double signature est appliqué. En outre, tout nouvel investissement doit être approuvé par l'Association Bureau culturel.</p>	

<p>S'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives ;</li><li>- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable ;</li><li>- constituer les archives historiques ;</li><li>- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection (art. 12).</li></ul>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel conserve toutes ses archives dans son local. Les documents importants sont également conservés par Migros Genève en format électronique.</p> <p>La Ville rappelle à l'Association Bureau culturel que tout document publié doit être envoyé à la Bibliothèque de Genève (dépôt légal).</p>	
<p>Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.</p> <p>Respecter les principes du développement durable (art. 13).</p>	<p>Atteint</p>
<p>L'Association Bureau culturel utilise des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement et ne fait pas d'affichage sauvage. Par ailleurs, elle respecte les principes du développement durable notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• triant ses déchets ;</li><li>• travaillant avec des entreprises locales ;</li><li>• utilisant les services du vélo postal ;</li><li>• utilisant du papier FSC ;</li><li>• recyclant ses toners, cartouches, piles, son matériel électronique ;</li><li>• mettant en veille automatiquement ses ordinateurs durant les heures d'ouverture et en les éteignant à la fermeture.</li></ul>	

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques et de Migros

<p>Les collectivités publiques et Migros n'interviennent pas dans les choix de programme d'activités de l'Association Bureau culturel (art. 14).</p>	<p>Atteint</p>
<p>Les collectivités publiques et Migros ne sont pas intervenues dans le programme d'activités de l'Association Bureau culturel.</p>	
<p>La Ville, par l'intermédiaire du Département de la culture et du sport, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 120'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 30'000 francs.</p> <p>Le Canton, par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 120'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 30'000 francs.</p> <p>La Société coopérative Migros Genève s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 200'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 50'000 francs.</p> <p>La Fédération des coopératives Migros s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 200'000 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 50'000 francs (art. 15).</p>	<p>Atteint</p>
<p>Les collectivités publiques et Migros ont versé les montants prévus dans la convention.</p> <p>Dans le budget de la Ville, une ligne spécifique pour l'Association Bureau culturel a été créée en 2013. Auparavant, cette subvention provenait d'un fonds général.</p>	
<p>La Ville, par l'intermédiaire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, paie chaque année le loyer et les charges d'une arcade de 127,5 m<sup>2</sup>, sise 63, rue de Berne, qui est mise gracieusement à la disposition de l'Association Bureau culturel. La valeur de cette mise à disposition est de 31'504 francs par an (base budget 2010 de la Ville) (art. 16).</p>	<p>Atteint</p>
<p>La Ville, par l'intermédiaire du Département de la cohésion sociale et de la solidarité a payé le loyer de l'arcade du 63, rue de Berne. La valeur de cette mise à disposition était de CHF 31'504.- en 2011 et de CHF 33'984.- en 2012.</p>	

<p>Les contributions de la Ville sont versées en deux fois : 2/3 de la subvention annuelle sont versés en janvier et 1/3 après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.</p> <p>Les contributions du Canton sont versées en deux fois : une moitié de la subvention annuelle est versée en janvier et l'autre moitié en juin, après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.</p> <p>Les contributions de la Société coopérative Migros Genève sont versées en une fois, au premier trimestre et d'avance.</p> <p>Les contributions de la Fédération des coopératives Migros sont versées en deux fois, par semestre et d'avance (art. 17).</p>	<p>Atteint</p>
<p>Les versements ont suivi le rythme convenu dans la convention pour les années 2010 à 2012. En 2013, conformément à la loi dite des douzièmes provisoires, le Canton a commencé l'année avec des versements mensuels.</p>	

### 2.3.3. Bilans financiers et comptables

<p>A l'échéance de la convention, l'Association Bureau culturel conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. L'Association Bureau culturel assume également ses éventuelles pertes reportées.</p> <p>Migros renonce à prétendre à une éventuelle restitution de subvention à l'échéance de la convention pour autant que l'éventuel bénéfice soit réservé spécifiquement aux activités de l'Association Bureau culturel ou soit utilisé, en cas de dissolution de l'Association, en conformité avec les dispositions finales des statuts (art. 19).</p>	<p>A évaluer au terme de l'exercice 2013.</p>
<p>La comptabilisation des résultats est conforme à l'article 19.</p> <p>Au 31 décembre 2012, le cumul des résultats est négatif (CHF - 35'041.-). Les fonds propres existants permettent d'absorber ces résultats.</p>	

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes figure à l'annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

L'augmentation de la masse salariale de l'équipe en 2012 est due à deux facteurs : d'une part, l'ouverture du Bureau culturel le lundi dès novembre et d'autre part, les changements de personnel au sein de l'équipe.

Par ailleurs, les taux d'activité ont été augmentés, dès 2011, afin d'assurer un bon accueil, d'offrir des prestations de qualité aux utilisateurs et de proposer des conditions de travail plus confortables.

Les amortissements constituent une charge d'activité importante, incontournable dans l'activité du Bureau culturel qui nécessite d'avoir du matériel à louer, renouvelé régulièrement et diversifié. Bien que le Bureau culturel veille à maîtriser leur évolution, leur part au bilan reste importante.

## **2.4. Réalisation des objectifs de l'Association Bureau culturel**

### 2.4.1 Tableau de bord et indicateurs

Le tableau de bord avec les indicateurs 2010 à 2012 figure à l'Annexe 1.

### 2.4.2 Commentaires sur la réalisation du projet artistique et culturel de l'Association Bureau culturel.

#### **a) Soutien logistique**

Depuis son ouverture en 2006, le Bureau culturel a vu son parc de matériel s'accroître dans une gamme professionnelle et semi-professionnelle. Il a veillé à proposer un éventail de ces outils plus large au fil du temps pour toucher d'autres domaines que ceux initialement équipés, tout en restant vigilant aux évolutions technologiques.

#### **b) Offre de matériel à louer et à utiliser au Bureau culturel**

Entre 2010 et 2012, le Bureau culturel a augmenté le nombre de stations de travail ainsi que la performance des ordinateurs. Il a mis à jour et acquis de nouveaux logiciels, tels que la nouvelle version de la « Creative Suite » d'Adobe, la nouvelle version de « Final Cut » ou encore un logiciel appelé « Belle-Nuit Subtitler », facilitant la génération de sous-titres. Un scanner A3 professionnel et des palettes graphiques A4 ont rejoint également la gamme de ses outils, ainsi qu'un banc de transfert vidéo mobile.

Concernant le parc de location, le Bureau culturel a ouvert les outils du domaine de la photographie à ses possibilités en vidéo. Le parc sonore a évolué avec des micros pour le chant et les conférences. Le Bureau culturel a augmenté le nombre de moniteurs pour une utilisation lors d'expositions ou de tournages. Ces nouveaux outils disponibles à bas prix trouvent un très bon accueil auprès des utilisateurs.

Les nouvelles technologies évoluent très rapidement et certains utilisateurs réagissent avec appréhension ou avec une grande curiosité. Le Bureau culturel est désireux de les accompagner avec méthodologie lors de futurs ateliers, en collaboration avec le « Mapping festival » par exemple, ou lors de futures initiations à de nouveaux logiciels et outils.

Les utilisateurs peuvent consulter les disponibilités du matériel sur le site Internet grâce au « Calendrier ». Ce dernier a été amélioré à l'automne 2012.

#### **c) Informations, débats**

L'« infothèque » - espace de consultation - s'est vu équipée d'un ordinateur pour que les utilisateurs du Bureau culturel puissent gratuitement s'informer en ligne sur certains sites proposés par le Bureau culturel et écouter certains « Mardis informatifs » enregistrés. Cet ensemble organisé de documents est régulièrement complété lors des soirées informatives et contient également les présentations de nouveaux lieux tels que l'« Espace de Quartier Sécheron » ainsi que des éditions à jour telles que « L'annuaire romand du spectacle », le répertoire « Ariane » s'ajoutant aux journaux et revues.

Le site de la bourse culturelle, commun aux cinq Bureaux, constitue une plate-forme de petites annonces dans le domaine culturel, tout comme les panneaux d'affichage mis gratuitement à disposition des utilisateurs.

Entre 2010 et 2011, dix « Mardis informatifs » ont été organisés. Un seul en 2012 car certaines thématiques abordées lors de ces dernières années sont reprises par d'autres organismes à Genève et plus largement dans la région de l'arc lémanique. Par exemple, il serait moins pertinent d'aborder désormais le domaine du cinéma, pris en charge par les séances informatives de « cinéforum » et les coachings de « Fonction:Cinéma ». Le Bureau culturel reste en lien avec le « Rassemblement des

Artistes et Acteurs Culturels » (RAAC) pour suivre et informer ses utilisateurs de l'évolution des mesures relatives au statut des artistes. Le premier « Mardi informatif » de cette année 2013 a été consacré à cette thématique. En juin, une soirée sur la création et la gestion d'associations culturelles fut l'occasion de présenter l'implication dans le tissu culturel romand d'« artos », de « Bénévolat-Vaud » ainsi que de « Genève-Bénévolat » nouvellement créée.

**d) Formation**

Le Bureau culturel propose des initiations appelées « Jeudis formatifs » à ses utilisateurs dans le but de développer leur autonomie et de maintenir la bonne utilisation de ses outils, logiciels et matériel de location. Lors des premières années de ce service, le Bureau culturel a préféré proposer un large éventail de différentes initiations, notamment parce qu'il élargissait les domaines du parc de location. Atteignant ses limites dans le stockage spatial des outils mis à disposition, il a reconduit les initiations les plus demandées par ses utilisateurs. Malgré les avancées technologiques proposées par le Bureau culturel, beaucoup d'usagers réclament encore des initiations sur des versions antérieures. Le Bureau culturel désire, à l'avenir, accompagner ces personnes vers les nouvelles technologies et réfléchir à de nouvelles initiations les encourageant dans ce sens.

**e) Extension éventuelle des locaux**

Soucieux de toujours développer de bons services et limité par l'espace actuel, le Bureau culturel a élargi le temps d'ouverture. En effet, il est aussi ouvert le lundi depuis novembre 2012. Le Bureau culturel est ainsi ouvert 6 jours sur 7, du lundi au vendredi de 13:30 à 18:30, et le samedi de 12:00 à 16:00. Ce nouveau jour d'ouverture, étant un jour de relâche dans les milieux de la danse et du théâtre, a été bien accueilli et assez rapidement intégré. Il permet notamment aux locations du week-end d'être rendues sur deux jours.

Malgré la bonne optimisation de l'espace actuel, l'Association Bureau culturel reste ouverte à l'idée d'un déménagement dans un lieu plus grand. Cette extension éventuelle serait une opportunité de repenser l'évolution du parc de location et du nombre de stations de travail.

### **3. Conclusion et perspectives**

La Ville, le Canton, la Société coopérative Migros Genève, la Fédération des coopératives Migros et l'Association Bureau culturel considèrent que le bilan de cette première convention de subventionnement est positif. En ce qui concerne la réalisation des objectifs de l'Association Bureau culturel et les attentes des collectivités publiques, de la Société coopérative Migros Genève et de la Fédération des coopératives Migros, tous les objectifs fixés dans la convention ont été atteints.

L'Association Bureau culturel accomplit avec succès sa mission, aussi bien en proposant un accompagnement par le biais de formations et d'informations, qu'en mettant à disposition du matériel semi-professionnel, loué à des tarifs très accessibles.

Ses séances d'informations, qui attirent un public différent des habitués du Bureau culturel, contribuent à son rayonnement par les différentes rencontres occasionnées avec les intervenants. L'Association Bureau culturel fait également preuve de dynamisme par le renouvellement régulier de son matériel et par de nouvelles initiations, notamment à de nouvelles disciplines telles que le « Mapping », le « VJing », ...

Avec un total de 2'097 personnes inscrites depuis son ouverture, preuve est faite que l'offre de l'Association Bureau culturel répond aux attentes de ses utilisateurs qui sont toujours plus nombreux. D'ailleurs, afin de mieux répondre à leurs attentes, elle a décidé d'élargir son temps d'ouverture : depuis fin 2012, le Bureau culturel est ouvert du lundi au samedi.

Pour toutes ces raisons, la Ville, le Canton, la Société coopérative Migros Genève et la Fédération des coopératives Migros estiment que l'Association Bureau culturel a sa place dans le paysage culturel genevois et soulignent son engagement envers les artistes fréquentant le Bureau culturel.

A l'issue de l'évaluation de cette première convention, les partenaires souhaitent poursuivre leur collaboration par la négociation et la signature d'une nouvelle convention pour les années 2014 à 2017.

## Annexe 1 : Tableau de bord

		Valeurs cibles	2010	2011	2012
<b>Indicateurs personnel</b>					
Personnel administratif et technique (PAT)	Nombre de postes PAT fixes en équivalent plein temps (40h/semaine)	1.7	1.8	2	1.95
	Nombre de personnes	4	4	5	6
Stagiaires	Nombre de semaines	24	0	0	0
	Nombre de personnes	1	0	0	0
Mandats à durée déterminée (y c. formations et mandis informatifs)	Nombre d'heures	18	10	10	30
	Nombre de personnes	6	4	7	10
<b>Indicateurs financiers</b>					
Salaires PAT	Total salaires + charges sociales		146'881	158'986	169'383
Charges de fonctionnement	Honoraires, loyer, entretien, assurances, publicité, etc.		79'617	65'591	75'189
Charges d'activité	Achat et entretien matériel, fournitures, photocopies, etc.		86'665	113'174	95'917
Total des charges	Total des charges y.c. prestations en nature		313'163	337'751	340'489
	Total charges hors prestations en nature		279'179	306'247	306'505
Recettes liées à l'activité	Recettes sur location, vente de matériel et formations		130'357	126'550	119'712
Subventions Migros	Subventions Migros Genève		50'000	50'000	50'000
	Subventions de la Fédération des coopératives Migros		50'000	50'000	50'000
Subventions des collectivités publiques (Ville et Etat)	Subvention DIP+subvention Ville y c. subvention en nature		93'984	91'504	93'984
	Subvention DIP+subvention Ville hors subvention en nature		60'000	60'000	60'000
Dons et autres sources de financement	Dons + autres subventions publiques et privées		270	0	0
Total des produits	Total des produits y c. subventions en nature		324'611	318'054	313'696
	Total des produits hors subventions en nature		290'627	286'550	279'712
Résultat d'exploitation	Résultat net		11'448	-19'697	-26'793

Voir plan financier

		Valeurs cibles	2010	2011	2012
<b>Ratios</b>					
<b>Part d'autofinancement</b>	(Recettes liées à l'activité) / total des produits	35%	40%	40%	38%
<b>Part des subventions Ville et Etat</b>	(Subventions Ville+Etat y c. subv. en nature) / total des produits y c. subventions en nature	31%	29%	29%	30%
	(Subventions Ville+Etat) / total des produits hors subventions en nature	20%	18%	19%	19%
<b>Part des subventions Migros</b>	Subventions Migros / total des produits	33%	31%	31%	32%
<b>Part de financement autre</b>	(Dons + autres subventions publiques et privées) / total des produits	1%	0%	0%	0%
<b>Part des charges de personnel</b>	Salaires PAT / total des charges	46%	47%	47%	49.7%
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement / total des charges	25%	25%	19%	22.1%
<b>Part des charges d'activité</b>	Charges d'activité / total des charges	29%	28%	34%	28.2%
<b>Indicateurs d'activités</b>					
<b>Utilisateurs inscrits</b>	Nombre total d'inscriptions depuis l'ouverture	1'100	1'455	1'756	2'097
<b>Locations extérieures</b>	Nombre d'utilisateurs pour les locations extérieures	360	439	458	462
	Nombre de locations extérieures	720	1'060	903	841
<b>Utilisateurs du Bureau</b>	Nombre d'utilisateurs du Bureau (sur place)	1'600	1'980	1'811	1'810
<b>Mardis informatifs</b>	Nombre de mardis informatifs	5	6	4	1
	Nombre d'auditeurs	250	193	133	43
	Nombre de nouveaux sujets traités	2	1	1	0
<b>Jeudis formatifs</b>	Nombre d'initiations proposées	18	17	13	13
	Nombre de modules	32	29	23	24
	Nombre de participants (tous modules confondus)	190	157	125	114

### Indicateurs dans le cadre du développement durable :

Compte-rendu des efforts de l'Association Bureau culturel en faveur de l'environnement:

- tri des déchets
- travail avec des entreprises locales
- utilisation des services du vélo postal
- utilisation de papier FSC
- recyclages des toners, cartouches, piles, du matériel électronique usagé
- mise en veille automatique des ordinateurs durant les heures d'ouverture et extinction totale à la fermeture

**Indicateurs des actions en faveur des jeunes :**

1. Compte rendu des efforts de l'Association Bureau culturel en faveur des jeunes :

- développement d'initiations sur le matériel proposées aux débutants; ces initiations s'adressent prioritairement aux jeunes utilisateurs
- promotion des activités auprès des écoles et maisons de quartiers afin que les étudiants et les jeunes puissent bénéficier du matériel du Bureau culturel pour leurs projets audiovisuels ou leurs travaux de fin d'étude
- développement de l'offre de matériel de prise de son bénéficiant entre autres aux jeunes groupes de musique

2. Taux des nouveaux inscrits âgés de 15 à 25 ans :

2010 : 17,4 %

2011 : 19,8 %

2012 : 19.9 %

En 2012, un utilisateur sur cinq est âgé de 15 à 25 ans.

## Annexe 2 : Plan financier quadriennal, comptes 2010, 2011, 2012 et comptes prévisionnels 2013

Bureau culturel, Genève								
BUDGET 2010-2013								
	Budget 2010	Bilan 2010	Budget 2011	Bilan 2011	Budget 2012	Budget 2012 revu	Bilan 2012	Budget 2013 revu
<b>Charges</b>								
<b>Salaires</b>								
Salaires bruts	117'000	131'250	119'000	143'260	122'000	150'000	148'152	156'000
Honoraires mardis informatiques et formations	3'000	0	3'000	0	3'000	0	0	0
Charges sociales	20'000	15'630	22'000	15'725	23'000	22'000	21'231	22'000
<b>Sous-total</b>	<b>140'000</b>	<b>146'881</b>	<b>144'000</b>	<b>158'986</b>	<b>148'000</b>	<b>172'000</b>	<b>169'383</b>	<b>178'000</b>
<b>Fonctionnement général</b>								
Loyer	33'000	33'984	33'000	31'504	33'000	31'504	33'984	34'000
Charges et entretien locaux	9'000	8'383	10'000	6'376	10'100	10'000	7'443	7'500
Frais de surveillance	1'100	1'084	1'200	1'088	1'300	1'200	1'152	1'200
Assurances	4'000	7'224	4'500	5'122	5'000	5'000	5'550	5'800
Honoraires comptabilité et révision	12'000	10'798	12'000	11'758	12'000	12'000	12'118	12'000
Publicité et annonces	6'000	6'937	6'000	365	6'000	3'000	1'062	3'000
Frais de téléphone (et internet)	2'000	1'815	2'000	1'839	2'000	2'000	2'130	2'000
Frais de représentation	2'000	2'313	2'000	761	2'000	2'000	845	1'000
Frais de déplacements	600	106	600	192	600	600	2'000	200
Frais de port et affranchissement, transports	1'200	1'568	1'200	1'592	1'200	1'200	1'304	1'300
Frais d'événements	1'500	5'179	1'500	4'897	1'500	4'000	7'501	5'000
Taxes diverses	500	106	500	31	500	500	32	100
Frais de banque	200	121	500	66	500	500	69	100
<b>Sous-total</b>	<b>73'100</b>	<b>79'617</b>	<b>75'000</b>	<b>65'591</b>	<b>75'700</b>	<b>73'504</b>	<b>75'189</b>	<b>73'200</b>
<b>Charge d'activité</b>								
Amortissements	42'000	49'837	42'000	58'691	42'000	50'000	55'606	51'000
Achat matériel (fournitures à revendre)	13'000	1'919	14'000	12'950	15'000	10'000	10'259	9'000
Entretien matériel	8'400	9'319	7'000	9'510	5'500	9'000	5'301	6'000
Fournitures, frais de bureau et informatique	5'000	3'647	5'000	5'540	5'000	4'000	10'003	5'000
Photocopieuse et photocopies	21'000	15'559	21'000	9'852	21'000	10'000	11'191	12'000
Abonnements journaux et revues, livres	2'300	2'933	2'500	910	2'700	1'000	2'508	1'600
Frais de cafétéria	600	474	600	980	600	600	1'050	1'000
<b>Sous-total</b>	<b>92'300</b>	<b>83'690</b>	<b>92'100</b>	<b>98'434</b>	<b>91'800</b>	<b>84'600</b>	<b>95'917</b>	<b>85'600</b>
Divers et imprévus	1'000	113	1'000	0	1'000	1'000	0	1'000
<b>Correction amortissement</b>				14'740				
<b>Subvention à restituer à l'échéance de la convention</b>		2'862						
<b>Total charges</b>	<b>306'400</b>	<b>313'162</b>	<b>312'100</b>	<b>337'750</b>	<b>316'500</b>	<b>331'104</b>	<b>340'490</b>	<b>337'800</b>

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2010-2013 du Bureau culturel

Bureau culturel, Genève								
BUDGET 2010-2013								
	Budget 2010	Bilan 2010	Budget 2011	Bilan 2011	Budget 2012	Budget 2012 revu	Bilan 2012	Budget 2013 revu
<b>Produits</b>								
Recettes sur location, vente matériel et formations	110'000	130'357	115'000	126'550	120'000	145'000	119'166	154'000
<b>Partenaires Convention</b>								
Subvention Société coopérative Migros Genève, Service culturel	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Fédération des coopératives Migros, Pour-cent culturel	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Subvention Etat de Genève, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Subvention Ville de Genève, Département de la culture et du sport	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Loyer de l'arcade financée par la Ville de Genève, Département de la cohésion et de la solidarité	33'000	33'984	33'000	31'504	33'000	31'504	33'984	34'000
<b>Sous-total</b>	<b>193'000</b>	<b>193'984</b>	<b>193'000</b>	<b>191'504</b>	<b>193'000</b>	<b>191'504</b>	<b>193'984</b>	<b>194'000</b>
Soutiens de fondations (Wilsdorf, Loterie Romande, etc.); subventions indirectes		270	0	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>303'000</b>	<b>324'611</b>	<b>308'000</b>	<b>318'054</b>	<b>313'000</b>	<b>336'504</b>	<b>313'150</b>	<b>348'000</b>
<b>Résultat</b>	<b>-3'400</b>	<b>11'448</b>	<b>-4'100</b>	<b>-19'696</b>	<b>-3'500</b>	<b>5'400</b>	<b>-27'339</b>	<b>10'200</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>11'448</b>		<b>-8'247</b>			<b>-35'587</b>	<b>-25'387</b>